



Déclaration du SNES-FSU et du SNUipp-FSU

CAPA du 13 mars 2019

Pour cette nouvelle CAPA les militants du SNES-FSU et du SNUipp-FSU insistons toujours sur: la revalorisation des salaires et des pensions, la justice sociale et fiscale, l'accès aux services publics pour tous, l'égalité des chances sur tous les territoires.

Au niveau de la fonction publique (territoriale, hospitalière et d'état), l'absence de réponses aux revendications, la détérioration des conditions de travail et le manque de dialogue social ne peuvent qu'accroître le mécontentement des collègues : la question des salaires est aussi celle de la reconnaissance de nos métiers.

L'ordre du jour de cette CAPA nous place, de fait, au cœur des revendications qui secouent le pays depuis plus de 4 mois, puisque l'avancement a un impact direct sur le salaire et donc sur le pouvoir d'achat des salariés.

Quelques chiffres :

En 1980, les professeurs, CPE et copsy (actuels psy EN) débutants gagnaient 2 fois le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 fois le SMIC.

Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat est d'environ 1% par an, soit 9%.

Pour nos carrières, nous revendiquons :

- Un avancement d'échelon au rythme le plus favorable pour tous ainsi que l'accès au 4e échelon dès 2 ans de carrière.
- La déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière.
- Un régime indemnitaire aligné sur le plus favorable, pour les 2 spécialités.
- L'augmentation de l'indemnité des DCIO comme s'y était engagé le ministère lors du GT 14.
- La prise en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle de l'ensemble des services effectifs en éducation prioritaire.
- La remise en cause de la pérennité des avis portés par l'administration qui envoie le message que l'on ne peut plus évoluer.
- L'attribution par les évaluateurs primaires d'un nombre illimité d'avis « excellent » ou « très satisfaisant » comme le prévoient les textes nationaux. Des remontées du terrain nous indiqueraient des contingentements.

La colère et les inquiétudes sont grandissantes chez les PsyEN, les personnels des CIO et les DRonisep :

- Confirmation d'une politique de l'orientation régionalisée qui doit être « adaptée à chaque territoire et à chaque EPLE ».
- Confirmation d'une vision adéquationniste de l'orientation avec encouragements de l'entrée dans les établissements, des entreprises, des branches professionnelles, des associations... pour « informer » les jeunes dans les établissements .
- Menace de fermeture des CIO et projet de rattachement des PsyEN en établissement.
- Quant aux DCIO, le MEN oublie que les DCIO sont des psychologues avec un statut et un référentiel de métier et ne sauraient être transformés en ingénieurs de l'orientation.
- Projet d'expérimentation en Nouvelle-Aquitaine qui empiète sur le champ de l'orientation au-delà des compétences prévues par la loi.

Nous, pour nos collègues Psy-EN-EDO :

- refusons l'intervention de la région sur l'axe 3 (orientation et projet) prévu dans le cadre des 54 heures en classe de seconde (cf. Lettre envoyée aux chefs d'établissements le 27 novembre);
- revendiquons une harmonisation des directives quant au volet information collective en classe.
- en audience auprès du Recteur le mardi 5 mars, seule la suppression du ½ poste de personnel administratif au CIO de Bressuire nous a été confirmée, rien ne nous a été dit quant au projet de gel de tous les postes administratifs en CIO. Nous dénonçons l'absence de transparence de l'administration, signe d'un mépris de l'organisation syndicale majoritaire et à travers elle des personnels que nous représentons : nous demandons des réponses claires et précises quant au devenir des services et des personnels qui ont un statut leur permettant de refuser d'aller exercer dans les points d'accueil.

Nous revendiquons le respect de nos missions et de nos métiers. L'absence de tout dialogue social est inadmissible au moment où le ministère affaiblit dans le premier degré les équipes des RASED et démantèle dans le second degré le réseau des CIO et de l'ONISEP. La privatisation rampante de l'accompagnement des élèves et des étudiants favorise la casse des collectifs de travail et transforme radicalement la conception éducative et développementale de l'orientation que nous portons, en une « orientation-répartition en fonction de l'emploi » !

Les commissaires paritaires du SNES-FSU et SNUipp-FSU.